

5 mai  
2022

## **Bièvre Isère Eco #7**

Déplacements des salariés : des solutions de mobilité alternative pour mon entreprise

# Ordre du jour

1. Accueil par les Vice-presidents
2. Pré-étude mobilité AGEDEN
3. Objectif Employeur Pro-Vélo
4. Prime vélo
5. Forfait mobilité durable
6. Animation co-voiturage
7. Challenge mobilité : 2 juin 2022

# 1. Accueil par les Vice-Présidents

**Evelyne COLLET**  
**1<sup>ère</sup> VP en charge de la**  
**transition écologique et des**  
**mobilités**

**Franck POURRAT**  
**VP en charge de l'attractivité**  
**et du développement**  
**économique**

## 2. Pré-étude mobilité - AGEDEN



### C'est quoi ?

- Un état des lieux de la mobilité des salariés au sein d'une ou plusieurs entreprises d'une zone
- Un travail avec la direction et les RH
- Une cartographie interactive de la mobilité des salariés (anonyme) pour identifier les potentiels vélo, covoiturage, transport en commun...

# 2. Pré-étude mobilité - AGEDEN



**PréDiag - PNRC-CCCC**  
Romain Soulé

70 vues  
Publié il y a 7 jours  
[PARTAGER](#) [MODIFIER](#)

- Entreprises**
  - Tous les éléments
- Potentiel Vélo
- Potentiel Covoiturage
- Temps Vélo
- Comparaison vélo / voiture
- Répartition Salariés**
  - Paturle Aciers
  - Multibase
  - Chartreuse Diffusion (Entre-Deux-Guiers)
  - Communauté de communes Cœur de Chart...

## 2. Pré-étude mobilité - AGEDEN



### Intérêt

- Possible 1ère étape pour le plan de mobilité employeur (PDME)
- Gratuit pour l'entreprise (pris en charge par Bièvre Isère Communauté + financements de l'Etat – TENMOB)
- Ouvrir la réflexion sur la mobilité
- Disposer d'outils et conseils pour la suite de la démarche PDME

### Zoom sur le plan de mobilité employeur (PDME)

- Depuis la loi LOM (2019), la mobilité fait partie du dialogue social pour les entreprises de plus de 50 salariés. A défaut d'accord, l'entreprise a l'obligation d'établir un PDME.
- Il vise à mettre en place des mesures permettant la réduction de l'autosolisme, en promouvant des alternatives réalistes.

## 2. Pré-étude mobilité - AGEDEN

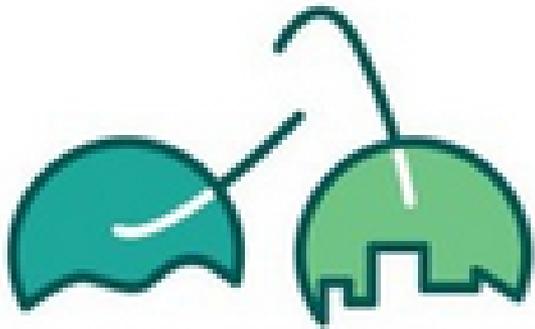


### Qui ?

- Echange en cours avec quelques entreprises, le retour d'expérience sera partagé.
- Autres entreprises intéressées ?



### 3. Objectif Employeur Pro-Vélo



**VERSOLUTION**

**Intervention de Vincent MAISONNAS  
Co-dirigeant**



## 4. Prime vélo

**Bièvreisère**  
communauté



**Prime vélo**

**250 €**

pour l'achat d'un Vélo à Assistance  
Électrique (VAE) ou vélo cargo\*

**100 €**

pour l'achat d'un vélo classique\*

### Pour qui ?

Particuliers de plus de 18 ans résidant sur le territoire de Bièvre Isère, sans condition de ressources, sur justificatifs.

### Quels vélos ?

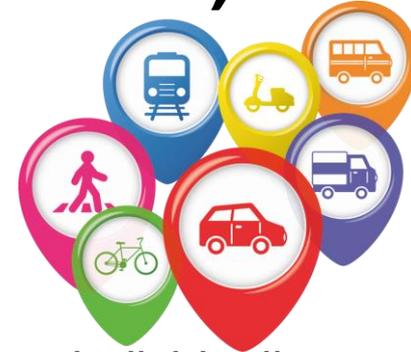
Les vélos éligibles sont les VAE, vélos cargos ou vélos classiques, neufs ou occasion, **acquis chez un revendeur spécialisé.**

*Les VTT et vélos de course sont exclus du dispositif.*

# 5. Forfait mobilité durable (entreprises privées)

## C'est quoi ?

Une indemnité versée par l'employeur aux salariés, jusqu'à 500€ par an, exonérée de cotisations



## Dans quel but ?

Promouvoir et valoriser les moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle : vélo, covoiturage, engins de déplacement personnels, transport en commun hors frais d'abonnement...

## Comment le mettre en place ?

A prévoir dans l'accord d'entreprise, interentreprises, ou de branche.  
En l'absence d'accord, décision unilatérale, après consultation du CSE

## Avantages

Pouvoir d'achat, transition écologique, QVT, santé, image et attractivité de l'entreprise...

*Pour aller plus loin :*

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14046>

# 6. Animation covoiturage



## Objectif

Faciliter la mise en relation des salariés des différentes structures pour développer les possibilités de covoiturage au sein des zones d'activités  
→ *De préférence une zone avec un site Bièvre Isère Communauté ?*

## Comment

- Format court, attractif et ludique (par ex: petit déjeuner)
- Animation permettant à chacun de s'identifier rapidement (trajets, horaires, etc.)

## Avantages

- Réduire les couts de déplacement des salariés
- Leur permettre de bénéficier du forfait mobilité durable (si mis en place)
- Contribuer à la transition écologique et aux objectifs du territoire



# 7. Challenge mobilité 2 juin 2022



**Organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**Inscrivez votre entreprise**

*challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr*

→ Parrainage par Bièvre Isère !  
*Envoyez les coordonnées du référent de votre société à :*  
*mobilités@bievre-isere.com*

**Incitez vos salariés à aller travailler autrement**

- A pied, à vélo, en covoiturage, en télétravail...
- L'objectif : laisser la voiture au garage, ou en réduire l'usage

# ECHANGES ET QUESTIONS



# Vos contacts

## Service Mobilité et Energies Renouvelables

[mobilites@bievre-isere.com](mailto:mobilites@bievre-isere.com)

## Service Développement Economique

04 76 65 43 03

Déborah CAPALBO - Directrice  
[deborah.capalbo@bievre-isere.com](mailto:deborah.capalbo@bievre-isere.com)

Naïc BERNARD  
[naic.bernard@bievre-isere.com](mailto:naic.bernard@bievre-isere.com)